



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040217

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/02/2024 10H32 C:001938 I:29079
V/REF : MAIL MME THUILLIEZ
V/Email reçu le Vendredi 09/02/2024 à 10H32

SDC 'RESIDENCE BALNEA'
CHEZ BOURG GESTION IMMOBILIER
34 AVENUE ALSACE-LORRAINE
01000 BOURG EN BRESSE

IMMEUBLE : RESIDENCE BALNEA
3, RUE DES DIMES
Entrées 31 & 32
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 15 Avril 2024

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 3 RUE DES DIMES - BOURG EN BRESSE - ENTREE 31 - MR GILBERT 0630636734
POUR LES ACCES

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE D'EAU IMPORTANTE DANS LES CAVES DE
L'ENTREE 31

Donneur d'ordre : Mme L. THUILLIEZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 9 FEVRIER 2024 A 16H00
MISE EN PRESSION DU LOGEMENT AU DESSUS DES CAVES
AUCUNE BAISSSE DE PRESSION
AVIS DE PASSAGE DEPOSEE (LOGEMENT SE SITUANT A COTE DU LOGEMENT DE MR
DANGLADES)

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 12/04/24 à 11H22 Mme L. THUILLIEZ

SANS RETOUR DE MR EL MASMOUDI MALGRE PLUSIEURS RELANCE, NOUS
CLOTURONS CETTE INTERVENTION

RT LGESTION Email envoyé le 16/02/24 à 11H31 Mme L. THUILLIEZ

NOUS AVONS LAISSÉ UN AVIS DE PASSAGE LE 09/02 AU LOGEMENT SE SITUANT
A COTE DU LOGEMENT DE MR DANGLADES
POURRIEZ-VOUS NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNEES DE L'OCCUPANT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste a souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diametres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4040217

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	41,46	41,46
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie	1	66,73	66,73
TOTAL H.T.				108,19
T.V.A. a 10,00%				10,81
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>119,00</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN

Bourgogne BOURGOGNE

De: Lihlas THUILLIEZ <lthuilliez@bgi01.fr>
Envoyé: vendredi 9 février 2024 10:32
À: Bourgogne BOURGOGNE
Objet: IMPORTANTE FUITE CAVE ENTREE 31

DEMANDE D'INTERVENTION

Pour le compte du syndicat des copropriétaires entrées 31-32
3, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE:

Représenté par son syndic la SASU Bourg Gestion Immobilier 34, avenue Alsace-Lorraine 01000 Bourg en Bresse
représentée par Isabelle GUINOT.
Siret N° 899 192 215 00015 RCS Bourg en Bresse

Merci de procéder aux travaux suivants :

SUITE A NOTRE ECHANGE TELEPHONIQUE DE CE JOUR IL Y A UNE IMPORTANTE FUITE D'EAU DANS LES CAVES DE L'ENTREE 31. MERCI DE CONTACTER M.GILBERT DE VAUTIBAUT AU 06 30 63 67 34 POUR LES ACCES.

Merci d'établir votre facture au nom du syndicat des copropriétaires de l'immeuble entrées 31-32
3, rue des Dîmes
01000 BOURG EN BRESSE chez Bourg Gestion Immobilier 34, avenue Alsace-Lorraine 01000 Bourg en Bresse

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES N°1301-SD N°13948*05 (09-2016) ATTESTATION SIMPLIFIÉE

IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT : Je soussigné(e) : Bourg Gestion Immobilier 34, avenue Alsace-Lorraine 01000 Bourg en Bresse

NATURE DES LOCAUX J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux : ☐ maison ou immeuble individuel x immeuble collectif ☐ appartement individuel ☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

..... Les travaux sont réalisés dans : x un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation ☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage ☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble ☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) syndic.

NATURE DES TRAVAUX J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux : x n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement). ☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants : Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole) NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit. ☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %. ☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts – CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI). ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation